

Réunion du CA du 21 Septembre 2006
RD non officiel selon mes notes personnelles
Patrick Capolsini

Intervention de la Présidente : enthousiasme des étudiants et parents le jour de la rentrée. Remerciements de l'ensemble des collègues pour le déroulement très satisfaisant de la rentrée. Couverture médiatique très positive de cette rentrée.

POINT 1 : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 08 juin 2006.

Deux demandes de modification (reprenre les bandes enregistrées pour vérification). Approuvé à la majorité.

POINT 2 : Information :

- Egalité des chances.

Obtention d'une subvention de 8,8 MFCP suite à l'appel à projet « promouvoir l'égalité des chances » lancé par le Ministère. Exposé de l'historique et des grandes lignes du projet : tutorat, soutien à l'expression française, fourniture de « cartables pédagogiques », ...

POINT 3 : Questions financières et comptables :

- 3.1 Droits d'inscription 2006/2007 ;

Suite à directive de la centrale, nous devons nous aligner sur les droits métropolitains et non plus sur des droits « majorés » (indice de 1,84) justifiés par une dotation globale de fonctionnement très insuffisante
➔ adoption des nouveaux tarifs suivants : inscription en L=19 332 FCP, en M=25 179 FCP, D et HDR=38 186 FCP + CPS=4 080 FCP.

Exonération des droits pour les boursiers Etat. **Dernière année** d'exonération pour les boursiers du Pays et de Wallis/Futuna (environ 200 boursiers). Manque à gagner supérieur à 19 MFCP mais pas de remise en cause des seuils et/ou des ouvertures de formations. Adopté à l'unanimité.

- 3.2 DBM n° 3 de l'université ;

Quelques modifications « habituelles », intégration de la baisse des droits d'inscription et de la nouvelle obligation de paiement de la part patronale de la retraite additionnelle des fonctionnaires (env. 3 MFCP)
➔ plus de 22,1 MFCP à « trouver » pour arriver à l'équilibre budgétaire. Trois possibilités pour équilibrer :

1. réduction des dépenses
2. prélèvement sur fonds de réserve
3. utilisation de la LOLF visant à utiliser des ressources budgétaires de postes vacants MAIS réponse négative sur ce point par le Ministère

Prélèvement d'environ 13 MFCP sur fonds de réserve (le fond de réserve est donc ramené à environ 162 MFCP après les DBM 1, 2 et 3).

Discussions sur les prévisions et modifications des prévisions de recettes et dépenses pour la formation de MASTER. En date du 15/09, 1 seule spécialité serait ouverte (11 inscrits à ce jour en M1 + 6 inscrits en M2). Les inscriptions seront ré-ouvertes la semaine prochaine.

Inscriptions à ce jour en Formation Initiale : 2 385 étudiants (dont 457 boursiers et 186 double inscriptions) ➔ 1 742 étudiants inscrits et payants.

- 3.3 Admission en non valeur des œuvres universitaires

Loyers impayés par des étudiants de la cité U entre 1998 et 2006 pour un montant 1,2 MFCP.

- 3.4 DBM n° 3 des œuvres universitaires ;

Admission en non valeur des loyers ci-dessus + réservation d'une place de parking du RU pour l'accès des camions et mise en place d'une barrière au niveau du parking du RU.

- 3.5 Utilisation des locaux à titre gracieux ;

Utilisation pendant deux heures d'une salle du bât B pour l'association « Heiva des sciences »

- 3.6 Commission budgétaire 2007 ;

Reconduction de la composition de la commission de l'an dernier.

- 3.7 Versement d'une caution pour l'attribution de clé aux vacataires, aux missionnaires, pour le climatiseur des bâtiments E et F ;

Montant de la caution = 700 FCP.

- 3.8 Tarifs des prestations de la B.U. ;

Révision à la baisse des droits de BU dans le respect des droits métropolitain (comme pour les droits d'inscription).

- 3.9 Utilisation de la halle des sports : tarification spécifique pour l'IUFM du Pacifique, antenne Papeete.

10 000 FCP par séance de 2h30 comme l'an dernier.

POINT 4 : Enseignants et enseignants-chercheurs :

- 4.1 Demande de renouvellement d'un détachement à l'UPF ;

Jean Michel Charpentier travaillant sur l'atlas linguistique de PF. Demande une prolongation à compter du 1/12/06 jusqu'au 30 Juin 2007. La CS du 30/08/06 a donné un avis favorable. Utilisation du poste de Keitapu qui en est à son second détachement en tant que Ministre du Pays.

- 4.2 Utilisations et transformations des emplois vacants, et créations d'emplois pour septembre 2007 ;

Publié vacant :

- PR Histoire (22), restitution du surnombre
- PR Biologie organismes (68) de C. Herbaut, publié à la délégation
- PR Droit public (2) emploi libéré qui avait été utilisé pour asseoir un MCF (Moyrand)
- MCF Gestion (6), publié au second mouvement suite à mutation
- MCF Langues Polynésiennes (15), publié au second mouvement suite à promotion PR de l'intéressé
- PRAG Anglais, fin de séjour

Publiés susceptibles d'être vacant :

- PR Informatique (27/61), départ en retraite JP Bonnefoy
- MCF Informatique (27/61), départ en retraite M. Lachaize
- MCF Mathématiques (25), possible départ en retraite de J. Savariau
- MCF Histoire contemporaine (22), changement de section de la 20 à la 22 car candidature sur un emploi vacant de PR
- PRCE Tahitien, candidat sur poste MCF
- PRAG Mathématiques, candidat sur poste MCF

La demande de départ en retraite du collègue MCF Mathématiques date de moins de deux jours. Le directeur du département SSMT indique que son département a voté la création d'un poste de MCF en Mathématiques sans avoir cette information. Il demande que le poste ne soit pas publié en Mathématiques avant nouvelles discussions au sein du département conformément à l'engagement pris par les collègues de Mathématiques lors de la dernière réunion du département. Les membres du département présents en CA rejoignent le Directeur sur cette position.

Non publié : PR (67) de Claude Payri ne peut pas être publié car premier détachement.

Tous les postes sont à pourvoir à la mutation/recrutement sauf « voie longue » pour PR Droit public et PR Economie (création), les postes déjà en délégation restant en délégation.

Fin de délégation :

- MCF (22), Céline Borello, pas encore fait connaître ses intentions
- MCF (64), Nelly Schmitt, demande le renouvellement de sa délégation (à examiner en CA restreint)

Classement des demandes de création proposé par réunion « spéciale postes » et CS :

1. PR Economie (section 05) à la « voie longue »
2. MCF Mathématiques (section 25)
3. MCF Histoire (section 22)
4. MCF Informatique (sections 27/61)
5. MCF Gestion (section 6)
6. MCF Biologie des populations (section 67)
7. PR Espagnol (section 14)

8. MCF Anglais (section 11)
9. MCF Chimie (section 31/32)
10. PR Anglais (section 11)

Voté à la majorité.

POINT 5 : Demande d'éméritat d'un professeur.

Demande de C. Herbaut a été refusée par le CS et est donc retirée à sa demande de l'ordre du jour du CA.

POINT 6 : Utilisations et transformations des emplois vacants, et créations des emplois IATOS pour septembre 2007.

De nombreuses fins de séjours dans les différents services (secrétariat des départements, DRH, comptabilité, ...) avec republication des postes.

La liste adoptée en réunion des chefs de service et ensuite en CPE est présentée au CA :

1. IGE Informatique
2. ASI pour la FC
3. Technicien en Informatique
4. SASU Scolarité
5. Technicien Biologie
6. Infirmier
7. AASU pour les finances
8. Technicien de bibliothèque

Demande d'inversion des deux premières positions mis au vote (13 votes pour cette inversion, 3 contre cette inversion). Le poste ASI de la FC passe donc en position 1 et IGE Informatique en 2.

POINT 7 : Attribution de la Nouvelle Bonification Indiciaire.

Les règles d'attribution sont strictes et laissent peu de choix possibles. Le tableau est à votre disposition auprès de moi-même. A peu près tous les responsables de service sont servis.

POINT 8 : Scolarité :

- 8.1 Règlements spécifiques des études :
 - Modifications des maquettes ;
 - Modalités de contrôle de connaissances.

Adoptés.

- 8.2 PCEM1 : critères d'inscription et nombres de place.

Vif succès de la formation. Passage de 75 inscrits à 100 avec utilisation de l'amphi E et non plus d'une salle de 60/70 places. Les modalités pratiques d'inscription seront revues pour l'année prochaine.

POINT 9 : Responsabilités pédagogiques et administratives pour l'année universitaire 2006/2007

- 9.1 Liste des responsables pédagogiques (modifications) ;

Adoptée.

- 9.2 Primes administrative et pédagogique.

Le nombre d'heures rétribuées par la ligne budgétaire allouée par le Ministère diminue fortement suite à la mise en place de la retraite additionnelle et augmentation du taux horaire alors que le montant alloué reste inchangé.

POINT 10 : Formation Continue :

- 10.1 Liste des responsables pédagogiques (modifications) ;
- 10.2 Licences professionnelles : demande d'habilitation :
 - « Hôtellerie et tourisme, management des complexes hôteliers de loisirs (ressorts) » ;

Maquette non disponible à l'heure actuelle. Le CA est consulté sur le seul principe de cette formation et sera à nouveau consulté avec maquette à l'appui.

- « Environnement et développement durable en Océanie et en Polynésie française ».

Les départements DEG et LLSH ont été consultés pour la mise au point de la maquette. Les observations faites l'an dernier ont été intégrées.

- 10.3 Ouverture des formations et règlement des études.

DU « Comptabilité et utilisation du logiciel SAGE »

DU « Petites économies insulaires »

- 10.4 Conventions.
- 10.5 Droits d'inscription destinés aux étudiants déjà inscrits en formation initiale.

A la demande des étudiants, réduction de 50% des droits de la FC pour des étudiants inscrits en FI.

POINT 11 : Propositions des étudiants.

Les étudiants auront plus de propositions au CA de Décembre.

- Demande de limiter au maximum les heures d'enseignement effectuées après 19h00.
- Les étudiants interpellent les représentants du Gouvernement du Pays sur la mise en place de l'aide au logement qui devait être prise en charge à 50% par le gouvernement du Pays. Le Ministre de l'éducation n'a pas répondu à la demande des étudiants.

POINT 12 : Nomination d'un représentant de l'université au conseil d'orientation de T.N.T.V.

Proposition de la Présidente : Ludovic Echalié (conseiller juridique et chargé de la communication).

Remarques faites en séance :

- pas de publicité autour de ce poste
- profil énoncé dans le document est plutôt adapté à un enseignant-chercheur
- l'ancien représentant de l'Université était un étudiant

Cette nomination représente une charge de travail supplémentaire et les étudiants ont été sollicités mais n'ont pas répondu à cet appel.

Le nom de Ludovic Echalié est retenu.

POINT 13 : Campus numérique :

- 13.1 Rétribution des personnels assurant le fonctionnement des jurys d'examen LLSH, mention sciences, en ligne.

Rappel des textes qui indiquent que la somme est forfaitaire pour la fourniture du sujet, la correction et la participation au jury. Il s'agit surtout de reconduire la délibération de l'an dernier permettant de rémunérer les collègues assurant les examens de ces enseignements.

POINT 14 : Domiciliation d'une association à l'université de la Polynésie française.

L'association « Heiva des Sciences » (en particulier en charge de l'organisation des journées « faites de la Science » demande sa domiciliation à l'UPF afin de pouvoir se réunir dans les locaux UPF.

POINT 15 : Conventions (pour vote et/ou pour information).

- Projet de recherche sur le « diabète de type 2 et l'obésité (génétique moléculaire, épidémiologie et prévention) » avec participation de notre collègue Carmela Lopes à l'équipe de recherche ainsi créée au niveau du Pays.
- « Centre international de recherche archéologique sur la Polynésie » avec l'Université Paris I, l'Université de Berkeley et l'Australian University.

D'autres conventions diverses (utilisation du matériel du CHPF, club de Badminton, participation de la BP au financement du CDROM de l'Université, participation de la BU avec le SUDOC)

POINT 16 : Questions diverses.

- Monsieur le Vice recteur rappelle que deux concours ont été ouverts cette année au titre du professorat des écoles (40 postes dans le public et 12 postes dans le privé) avec assurance aux candidats d'obtenir un poste en Polynésie française. Le constat est que le niveau est souvent jugé insuffisant dans différents domaines « fondamentaux » → est-il envisageable d'avoir une « pré-professionalisation » pour un complément de formation dans les « fondamentaux ». C'est une opportunité importante de débouchés. Il faut réfléchir à cela en collaboration avec l'IUFM.
- Colloque Point d'étape sur la recherche en Polynésie française, début Octobre, les conférences sont publiques mais il reste des places « d'inscrits » offrant quelques avantages.

Séance levée vers 12h30.

Conseil restreint aux PRs et MCFs :

=====

Renouvellement de la délégation de Nelly Schmitt pour deux ans, unanimité

Montant des primes :

Primes pédagogiques : en L1 : 18h, en L2 :16h, en L3 ou M : 12h, en DEUST :14h

Primes administratives : Vice-Présidents : 45h, Directeurs Départements : 48h, chargés de mission : 30h

Pouvons nous revenir en CA restreint sur le montant des primes autrement que de manière nominative ? Il est finalement décidé de :

1. ne pas réitérer la position de l'an dernier consistant à modifier à la baisse les montants votés en CA pour les primes pédagogiques et administratives (reconduction des montants de l'an dernier). Avec ces taux le « déficit » par rapport au montant alloué par le Ministère est de l'ordre de 1,3 MFCP.
2. supprimer le chargé de mission pour la francophonie (charge reprise par la Présidente et le chargé des RI)
3. créer un chargé de mission pour la mise en place du Certificat Informatique et Internet (C2I) pour cette seule année de démarrage avec une indemnité égale à celle d'un RP de L3 (12 heures)
4. **les deux Vice Présidents** du CA (Angelina Gicquel) et du CS (Jean Pierre Bonnefoy) **proposent de réduire volontairement leurs primes de 45 heures à 1 heure symbolique** en précisant que cette décision n'engage qu'eux et en aucun cas leurs futurs remplaçants

Dans cette configuration, le « déficit » est ramené à moins de 200 000 FCP qui seront financés sur notre DGF.

P. Capolsini